



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Désinscription du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du tronçon commun du GR42 et du PR du château situé en zone rouge du PPR et inscription de l'itinéraire de substitution

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Pour : 29
Abstentions :
Contre :

L'An Deux Mille Vingt Deux, le trente mai dans la salle des fêtes de la Mairie, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Guillot (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Vallon

Le sentier de Grande Randonnée (GR) 42 qui relie Saint Etienne au Grau-du-Roi traverse la Commune de Le Teil et emprunte un tronçon situé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques (PPR) pour le risque de chutes de blocs. Sur cet itinéraire, le GR42 se superpose au sentier de Petite Randonnée (PR) du Château.

Par mesure de précaution, et avec l'accord de la Communauté de communes ARC, du Département de l'Ardèche et du comité départemental de randonnée pédestre, il est proposé de désinscrire le tronçon commun du GR 42 et du PR du Château situé en zone rouge du PPR et demander l'inscription de l'itinéraire de substitution empruntant la route communale (Rue Camille Claudel et Chemin du Château).

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

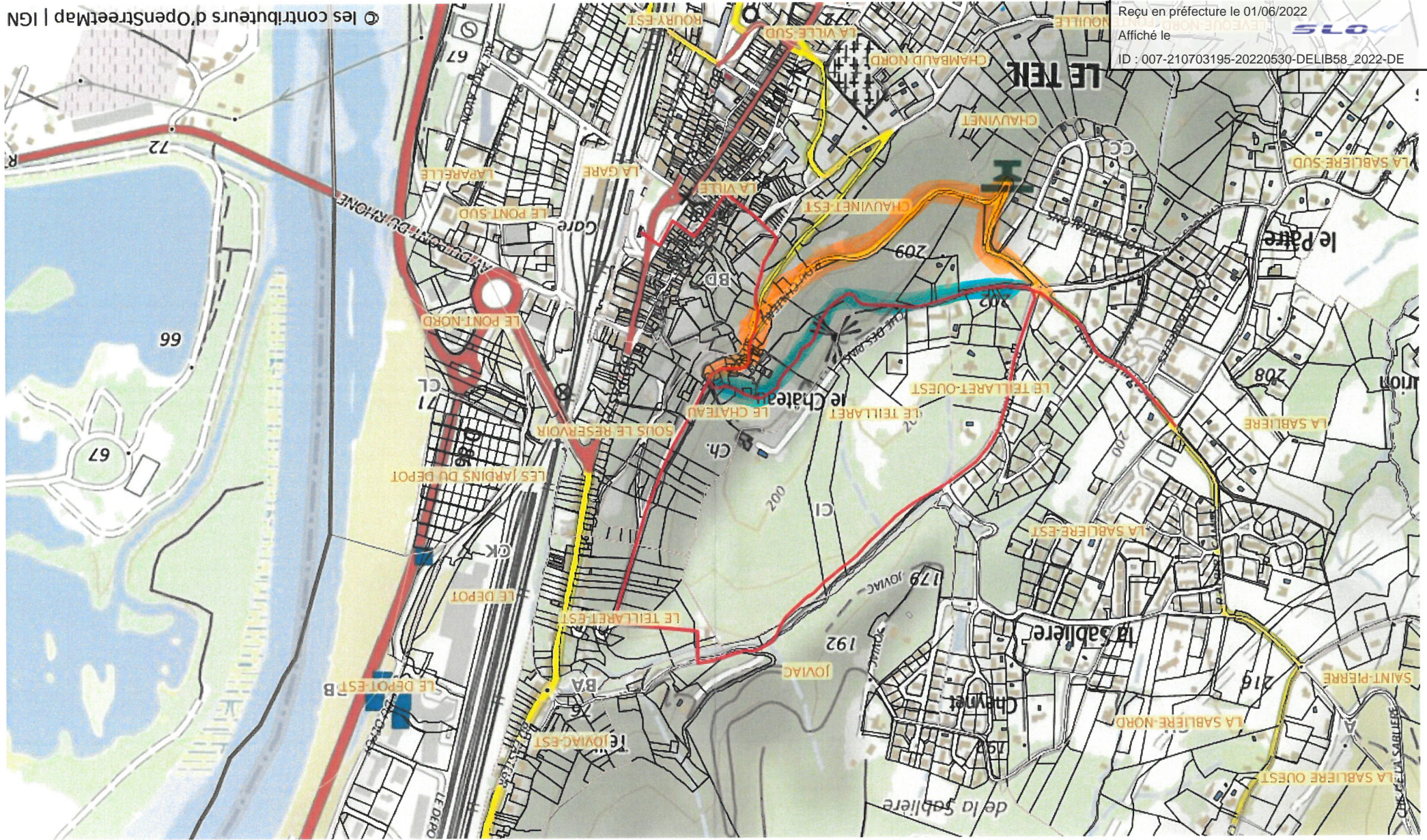
DEMANDE la désinscription du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du tronçon commun du GR42 et du PR du Château situé en zone rouge du PPR conformément au plan annexé ;

DEMANDE l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'itinéraire de substitution empruntant la voirie communale conformément au plan annexé ;

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI





Ancien tronsoir qui a été fermé



Nouveau tronsoir (GR42 + PR9)

